



Présentation des *background papers* du Campus.

CULTURE ET DEVELOPPEMENT : VERS UN NOUVEAU PARADIGME ?

Élaboré et présenté par M. Raymond Weber
Président
Culture et Développement, Grenoble, France

Maputo, 22 juin 2009

CULTURE ET DEVELOPPEMENT : VERS UN NOUVEAU PARADIGME ?

Remarque préliminaire : ce document se fixe trois objectifs :

- servir de document de travail pour le campus euro-africain de Maputo et aider à donner une transversalité « culture-développement » à l'ensemble de nos débats ;
- être un document de travail pour ceux qui oeuvrent dans le domaine culturel, notamment à cause de ses Annexes qui permettent de retrouver rapidement les références de telle réunion ou de tel document ;
- devenir un « outil » pour ceux qui sont engagés dans des formations culturelles, soit comme enseignants, soit comme étudiants.

Raymond Weber, mai 2009

1. « Culture et Développement » : quelques rappels historiques¹

Si, dès les années 1960, un visionnaire tel que Léopold Sédar Senghor a insisté sur les interactions entre culture et développement (« j'ai toujours pensé que l'homme, c'est-à-dire la culture, était au commencement et à la fin du développement »), ces relations ne sont jamais allées de soi.

Quand l'UNESCO, après avoir adopté à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles à Mexico (1982) une définition large et anthropologique de la culture, a voulu lancer une Décennie mondiale sur le développement et ses finalités culturelles, elle a dû vite déchanter : ni les Etats membres, ni les différentes Agences du système des Nations-Unies n'étaient prêts à la suivre dans cette voie. Ces réticences du début² ont pu être dépassées et la Décennie a pu produire à la fois le Rapport sur « Notre diversité créatrice » (publié en 1996) et le « Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement » (Stockholm, avril 1998), sans même parler des nombreux projets qui, sur le terrain, mettaient en pratique ces interactions entre culture et développement.

Ce sont finalement la « Déclaration universelle sur la diversité culturelle » (2001) et la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » (2005) qui ont parachevé ces réflexions sur la culture comme nouveau paradigme du développement.

Du côté des « non-culturels », le cheminement a été un peu plus long et plus difficile. Si la Banque mondiale a pris conscience, dès la fin des années 90, que « la culture compte », c'est la prise en compte, par le Sommet de Johannesburg sur le développement durable (septembre 2002) de la culture et de la diversité culturelle comme « 4^e pilier » du développement durable (à côté de l'environnement, de l'économie et du social) et la publication du Rapport mondial 2004 sur le développement humain du PNUD, consacré à « la liberté culturelle dans un monde diversifié », qui ont tracé une nouvelle conception du développement, plus respectueuse de la culture et comptant sur elle pour donner une nouvelle vigueur et un autre dynamisme aux différentes stratégies de développement.

De nombreuses coopérations bilatérales se sont engagées dans la même voie, dans les années 2000, à la suite des pays nordiques, telles que les coopérations suisse, allemande, française et espagnole.

L'Union européenne, de son côté, grâce à l'adoption de textes tels que le « Consensus européen pour le développement » (2006) et « l'Agenda européen de la Culture » (2007) et la mise en route de programmes structurant les interactions entre culture et développement, a enfin fait de la culture l'une de ses priorités stratégiques.

En Afrique, la prise de conscience de ce nouveau paradigme « culture-développement » a été manifeste dès l'adoption de la « Charte culturelle pour l'Afrique » (Port Louis 1976) et de la « Déclaration sur les aspects culturels du Plan d'action de Lagos » (Addis Abeba, 1985). Aujourd'hui, même si la culture est réduite à la portion congrue dans le NEPAD, l'Afrique dispose, avec des textes comme la « Charte pour la renaissance culturelle de l'Afrique » (Nairobi/Kartoum, 2006) et le « Plan

¹ Pour toute cette partie, on peut se reporter utilement à l'Annexe 1 où l'on retrouve le détail des textes et réunions auxquels il est fait référence dans ce chapitre

² La décennie (1988-1997) a finalement porté sur le « développement culturel », avec quatre sous-thèmes : la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement (le seul sous-thème qui permettait de dépasser le secteur culturel stricto sensu) ; l'affirmation et l'enrichissement des identités culturelles ; l'élargissement de la participation à la vie culturelle ; la promotion de la coopération culturelle internationale

d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique » (2005), ou les textes et Plans d'actions adoptés dans le cadre des ACP ou des organisations régionales, des stratégies qui lui permettent de relever les nouveaux défis qui se posent au développement du continent.

2. Les arts et les cultures au centre des stratégies et processus de développement

La culture est, dans ses composantes essentielles comme les savoir-faire, les arts, le patrimoine culturel, l'éducation et les sciences, le lieu où une société se comprend, se projette et s'analyse. En sous-tendant la manière dont nous structurons notre société, elle détermine le potentiel, les possibilités, le style et le contenu du développement économique et social. Par sa force créative et son potentiel d'innovation, ainsi que par le rôle essentiel qu'elle joue dans les processus de changement et de préparation de l'avenir, la culture mérite pleinement une place au centre des stratégies et des processus de développement, comme élément associé aux politiques d'éducation, de santé, de protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou du développement économique et social.

Les arts et les cultures sont donc clairement des « valeurs ajoutées », en termes éthiques et moraux, mais aussi en termes de bénéfiques (efficacité et efficacité), ainsi qu'en termes d'impact économique, social et culturel.

Malheureusement, l'Afrique n'a pas encore réussi à mettre en place une vraie stratégie « intégrante »³ de développement fondée sur les arts et les cultures, malgré l'énorme potentiel que la région a en ce domaine. Peu de pays ont intégré la culture dans leurs PRSPs (Poverty Reduction Strategy Papers). Et le NEPAD (New Partnership for Africa's Development) consacre seulement deux paragraphes (140 et 141) à ce potentiel des industries culturelles et créatives. Il y a donc manifestement besoin – pour faire éclore le « trésor (qui) est caché dedans » (La Fontaine), de développer une véritable stratégie de développement du continent, associant les aspects sociaux, physiques et économiques, et qui serait axée sur la création culturelle et la créativité artistique, et notamment sur les industries culturelles et sur les métiers créatifs.

3. La culture comme condition du développement

Il apparaît aujourd'hui, de plus en plus clairement, que le non-développement, ou le mal-développement, de certains pays africains ne dépend pas exclusivement de paramètres économiques, écologiques, sociaux ou politiques, mais que la culture – moteur ou frein – exerce une influence énorme et revêt une importance égale à la bonne gestion des affaires publiques, à l'égalité des sexes ou à l'éducation scolaire. Une culture repliée sur elle-même, très hiérarchisée et axée uniquement sur des valeurs traditionnelles, peut devenir trop par trop rigide et rendre d'autant plus difficile l'adaptation à des changements profonds. Par contre, si les traditions accordent – comme c'est le cas en Afrique -, une grande place à la tolérance et au débat, ainsi qu'à la dignité de chacun et à un harmonieux vivre-ensemble, elles peuvent faciliter le passage à une autre forme de société, qui trouvera pleinement sa place dans une mondialisation plus humaine et dans une société de la connaissance respectueuse de la diversité culturelle.

Il est vrai, aussi, que les échecs de certaines politiques économiques et de certains modèles de développement, souvent imposés par le Nord, nous obligent à reconsidérer nos approches du développement, tel que cela a été fait, notamment, à travers les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La culture ne figure pas explicitement parmi ces Objectifs, même si elle constitue indéniablement le fondement de cette stratégie des OMD. Elle constitue une sphère où la société exprime son rapport au monde, son originalité, s'analyse et projette son avenir. Socle sur lequel se fondent l'organisation et le fonctionnement de la société, elle détermine le style et le contenu du développement économique et social.

L'art peut contribuer à instaurer une culture ouverte, plus résiliente et mieux à même de s'adapter aux changements induits par les différentes crises – financière, économique, sociale, climatique, etc. –

³ Par « stratégie intégrante », il convient d'entendre une stratégie portée par l'ensemble des membres d'un gouvernement et pas seulement par le Ministre de la Culture. Elle implique aussi que autorités territoriales relaient la même politique. Cela étant dit, il convient aussi de réinsister sur la nécessité de doter les pays africains de véritables politiques culturelles, capables d' « infrastructurer (les) cultures » (Joseph Ki-Zerbo) et d'impulser des politiques « culture-développement », notamment dans les secteurs éducatif, social et économique

auxquels nous devons faire face. Il permet d'instaurer un dialogue entre les cultures, de désamorcer les conflits interethniques, d'aider les individus à découvrir leurs talents, à prendre confiance en eux, à se motiver et à se responsabiliser, pour pouvoir mieux s'engager au service de leur communauté.

Il est particulièrement important de miser ici sur la jeunesse, première ressource du continent, au cœur des stratégies de développement, en créant une nouvelle génération, capable d'évoluer entre différentes cultures, de faire preuve d'imagination, désireuse de partager et de tisser des réseaux de coopération, tolérant les divergences d'opinion et prête à travailler de manière transparente.

4. La culture comme ressource économique

L'Afrique est riche de sa diversité de son patrimoine culturel, comme elle est riche du foisonnement artistique et culturel qui la caractérise. Le potentiel économique est énorme et la culture devient génératrice de revenus et créatrice d'emplois, grâce, notamment :

- aux industries culturelles et créatives qui se développeront d'autant mieux qu'elles seront soutenues par la construction de marchés régionaux, de mise en place de politiques culturelles et de réglementations en matière fiscale et de droits d'auteur et d'infrastructures adaptées, tant en matière de formation qu'en matière de soutien à la création, à la répétition et à la diffusion de spectacles, ainsi que de mise en place de coopérations entre le public et le privé ;
- au patrimoine naturel et culturel et à l'artisanat, qui, notamment à travers le tourisme, peuvent devenir des gisements de développement économique et de création d'emplois ;

Les sociétés de la Silicon Valley pensent que c'est une alliance entre la créativité technique et la création culturelle et créativité artistique qui imprimera sa marque aux prochaines tendances « lourdes » de l'économie. Comme l'a montré le récent Rapport sur l'économie créative de la CNUCED (Accra, 2008), l'Afrique sub-saharienne est tout-à-fait à même de relever ce défi de l'économie culturelle et créative et de prendre pleinement sa place, par ses industries culturelles et le tourisme, dans la mondialisation. Il faudrait que l'Afrique prenne vraiment en considération, aux niveaux continental, régional et national, le potentiel de ses industries culturelles et des métiers créatifs, en les développant comme un secteur économique et comme un facteur d'image. Plus que tout autre, les domaines de l'économie créative contribueront, à l'avenir, à définir, pour le meilleur et pour le pire, l'identité d'une ville, d'un pays, de l'Afrique, puisqu'ils diffusent, sous forme de produits et de services, l'image de cette ville ou de cette région dans les médias et sur les marchés. Et l'économie créative demande que la dimension culturelle soit prise en considération en économie non seulement comme un « instrument », mais comme la base, le cadre général et la finalité de tout développement humain.

A cet égard, les nombreux Festivals (cfr encadré ci-dessous) en Afrique jouent un rôle grandissant, en étant des lieux de découverte de nouveaux talents et de nouvelles tendances artistiques, en s'affirmant aussi comme « espaces intermédiaires de constitution de valeurs » (Youma Fall), entre le champ artistique et le marché.

Le « Plan d'Action de Nairobi pour les industries culturelles » (Union Africaine, 2005) et le « Plan d'Action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles » (ACP, 2003) vont dans le sens du renforcement de ce potentiel économique. Est-il besoin de souligner que l'Afrique, en développant ses industries culturelles et créatives, n'induit pas seulement un développement économique durable, mais renforce en même temps ses cultures et ses arts ?

Les Festivals, nouveaux moteurs du développement

Si, en matière de Festivals, le FESPACO, fondé en 1969, reste la référence, les Festivals se sont multipliés en Afrique. Malgré leurs faiblesses (caractère éphémère, fragilité financière et dépendance d'un financement du Nord, manque d'enracinement et quasi-absence de structures professionnalisées), ils deviennent souvent de véritables outils de développement, local, national et régional.

Ils contribuent au développement culturel, parce qu'ils créent une dynamique qui permet d'accélérer les échanges artistiques, de mettre en place des espaces de rencontres, de confrontations et de négociations entre artistes et acteurs culturels, de favoriser les productions et les coproductions, la formation des techniciens, l'amélioration de la qualité des acteurs, la structuration des troupes et la professionnalisation de tout le secteur.

Ils participent aussi au développement économique et social, non seulement local, mais aussi national et régional, pour peu que la mobilisation des acteurs territoriaux soit effective et que des partenariats plus ou moins durables s'établissent entre les secteurs artistique, économique et social, public et privé.

Enfin, en plus d'être des espaces de rencontre, d'innovation et de promotion en matière artistique et culturelle, en plus d'être des leviers importants de développement économique et touristique, ils sont souvent aussi des forums où l'on discute tant les enjeux de la création, que les problèmes du vivre-ensemble, de la coopération transfrontalière, de la réconciliation et de la paix.

5. La culture, dans sa fonction sociale et comme créatrice de nouvelles solidarités

Alpha Oumar Konaré, ancien Président du Mali et de l'UA, disait il y a quelques années : « il faut donner en matière culturelle la prééminence à la part sociale que la culture induit dans le développement local et privilégier la mise en place d'actions conduites en profondeur ».

Que font en effet l'art et la culture ? Ils permettent d'élargir l'horizon, de donner sens, de contribuer à nourrir la mémoire, de symboliser des notions et des émotions complexes, d'ancrer l'identité et de lier les gens à leur communauté – ce qui, en période de profond changement, lorsque les gens sont en quête de nouvelles orientations et de nouvelles valeurs, est essentiel -, de transmettre les connaissances et les compétences et d'apprendre, mais aussi de susciter la réflexion, de critiquer, d'apaiser l'âme ou d'aider à la prise de conscience. En utilisant le langage des sens et des sentiments, en faisant appel à l'imagination et à la pensée non-conventionnelle, l'art et la culture ne gardent pas seulement le « patrimoine » - identités, langues, coutumes, religions - de ce qui existe et confortent la cohésion sociale, mais permettent aussi de créer de nouveaux liens sociaux et de nouvelles solidarités. Les normes et les réseaux civils qui font une collectivité sont non seulement des facteurs indispensables à la cohésion sociale, mais aussi la condition fondamentale du consensus démocratique et de la prospérité d'un pays.

Bref, la culture concerne les identités culturelles, la démocratie et la cohésion sociale :

- une identité culturelle vivante forme nos normes de comportements et nos modes de vie. Elle permet, sur la base de nos histoires et de nos traditions, d'incorporer des éléments nouveaux et de nous rendre capables de devenir acteurs de changement ;
- c'est en se fondant sur ses propres traditions, telles qu'elles s'expriment, p.ex., dans la Charte de Kurukan Fuga (cfr encadré ci-dessous), dans les « conférences nationales » ou dans les Commissions « Vérité et Réconciliation » que l'Afrique peut réinventer la démocratie et un nouvel « vivre-ensemble » ;
- la culture est indéniablement un facteur essentiel de cohésion sociale. Cette cohésion sociale est aussi « créative », dans le sens que, face aux bouleversements induits par la mondialisation, elle peut créer de nouvelles solidarités, au-delà des ethnies et des religions.

La Charte de Kurukan Fuga

Quelle meilleure illustration des interactions entre culture et gouvernance que ces textes issus de la tradition orale et reconstitués depuis 1998 ! La **Charte de Kurukan Fuga**, proclamée par Soundjata Keïta **en 1236**, aux Assises de Kangaba (actuel Mali), est arrivée au bout d'une guerre sanglante et est le résultat d'un processus amorcé avec le **Mandé Kalikan** (Serment du Mandé), **en 1222**. On y trouve une vision du monde, mais aussi des méthodes de gestion de la nature et des biens, ainsi qu'un code juridique, un esprit législateur, appelés à orienter les rapports entre les communautés et leurs membres (organisation sociale).

Parmi les 44 « lois », soulignons-en quelques-unes :

Article 23 : « Ne vous trahissez jamais entre vous. Respectez la parole d'honneur » ;

Article 5 : « Chacun a la droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. Attenter à la vie de son prochain doit être puni de mort » ;

Article 7 : « Il est institué entre les Mandenkas le **sanankunya** (parenté à plaisanterie) et le **tanamogoya** (pacte de sang) ». Cette institutionnalisation de la parenté à plaisanterie permet de prévenir et de gérer les conflits, en rétablissant les ponts et en renouant le dialogue en cas de crise. Elle devient ainsi instrument de tolérance, de médiation, de réconciliation et de paix.

Ajoutons-y la proclamation des chasseurs, dans leur serment de 1222 : « Toute vie humaine est une vie. Une vie ne vaut pas plus qu'une autre (...) la faim n'est pas une bonne chose ; l'esclavage n'est pas non plus une bonne chose. Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là, dans ce bas monde ».

6. La culture comme 4^e pilier du développement durable

La diversité culturelle, la revalorisation des pratiques artistiques et culturelles, la création et l'innovation culturelles, toutes les richesses immatérielles qu'on peut considérer comme essentielles à la construction de l'humain – en tant qu'outils de connaissance et de relation – sont au cœur du développement durable. Ce développement durable doit être considéré comme un nouveau projet de société, la trame d'une nouvelle étape pour l'organisation des activités humaines, une « règle du jeu » qui mettra l'économie au service du développement social et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en économisant au maximum les ressources naturelles de la biosphère que nous savons limitées.

Le défi pour l'Afrique est double : son extraordinaire richesse artistique et culturelle pourra être à la fois un des piliers du développement personnel et collectif des populations et du développement du secteur culturel. Mais elle peut aussi donner des impulsions au développement économique, social et politique de toute la région, en devenant un moteur du changement social et politique et en confortant la gouvernance démocratique. C'est en effet la culture et le capital social qui permettent de promouvoir le développement des capacités des individus et des groupes et leur participation à la vie de la société. C'est la culture, en enrichissant le capital social, qui permet de vraiment valoriser les autres ressources pour le développement. Et ce sont la création culturelle et la créativité artistique qui permettent de passer d'une « administration des ressources » (un organisme accomplit les tâches qu'on lui a confiées, avec les moyens qu'on met à sa disposition) à une gestion dynamique des ressources (l'organisme se fixe un objectif et mobilise les moyens pour y parvenir, grâce à une planification politique et stratégique et à l'importance accordée à la formation, au développement des capacités et à la gestion des ressources humaines).

C'est sans doute à l'échelle locale, des villes ou des quartiers, que la culture apparaît le plus clairement comme ressource de développement durable. Les exemples commencent d'ailleurs à se multiplier, les « bonnes pratiques » à s'étendre. Nous voudrions donner deux exemples, qui concernent l'Afrique de l'Ouest. Mais on peut facilement trouver des exemples analogues dans les autres régions de l'Afrique (cfr encadrés ci-après).

« Musique, diversité culturelle et développement »

Ce programme triennal (2007-2009) de l'association « Culture et Développement » (Grenoble/Bamako/Dakar) favorise des actions territorialisées d'appui à la professionnalisation des acteurs de la filière « musique » en Afrique de l'Ouest, à travers la mise en place ou le renforcement de lieux-ressources à Ouagadougou (**Reemdoogo**), à Treichville-Abidjan (Nzassa) et à Durban (Durban KZN Music Development Trust).

L'objectif est d'appuyer la professionnalisation des musiciens (pratique instrumentale, composition, arrangements, prestations scéniques), des groupes de musique (structuration juridique, modes de contractualisation, management), des métiers connexes de la musique (production, gestion, promotion, distribution, management, régie technique) et des entreprises culturelles (aide à la formalisation et au développement des activités) par l'implantation de lieux-ressources pour contribuer à la structuration d'une filière « musique » créatrice d'emplois et de revenus d'une part, et d'identité et de diversités culturelles d'autre part.

« Culture, développement, santé. Les jeunes du secteur informel et la santé sexuelle et reproductive à Mopti (Mali) »

Ce projet, financé par l'AECI (coopération espagnole) et réalisé par Interarts, en coopération avec Family Care International/Mali et l'Association des Enfants et des jeunes travailleurs du Mali, vise à développer et à promouvoir la mise en place d'outils et de stratégies de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) appropriés au contexte culturel et adaptés aux jeunes du secteur informel de Mopti. La plupart de ces jeunes sont venus à Mopti pour des raisons économiques. Ils s'y trouvent seuls, en situation de pauvreté et dans un contexte socio-culturel auquel ils ne sont pas préparés.

La composante culturelle est un élément central de ce projet qui se situe dans un contexte fait de diverses ethnies, croyances et systèmes de valeurs. Il s'agit de travailler avec les leaders religieux des communautés d'origine des jeunes et de favoriser le dialogue entre les jeunes, leurs employeurs et les leaders religieux, afin de mettre en place un processus de formation adapté aux cultures locales.

7. Replacer l'individu, avec ses droits, au centre de la culture et du développement

Nous sommes partis de plusieurs postulats :

- l'Afrique est riche de son patrimoine – matériel et immatériel - et de son extraordinaire création culturelle et créativité artistique. Dans une société du savoir et une économie créative, les savoirs et les savoir-faire, dont l'Afrique dispose, peuvent constituer un atout extraordinaire et constituer un gisement important de valeurs ;
- les arts et les cultures, en favorisant la réflexion et la pensée autonome, en aidant à poser les défis et en cherchant à communiquer, réunissent, plus que d'autres domaines, les fonctions créatives, inventives et novatrices, au centre de toute stratégie de développement ;
- ces stratégies de développement ne peuvent pas se concevoir en-dehors des sociétés civiles et doivent impliquer, notamment, les artistes et les professionnels de la culture.

« Développer, c'est se développer », disait Joseph Ki-Zerbo. Kossi Efoui ajoute que l'Afrique dispose aujourd'hui des « outils pour dévorer le monde, pour dire (son) appétit du monde ». Riche de ses cultures, riche de sa jeunesse, l'Afrique, en se réappropriant son histoire, en (re)conquérant son identité, peut devenir pleinement acteur du monde.

Aujourd'hui, nous pouvons rendre caduc le proverbe africain repris par Amadou Hampâté Bâ : « la main qui donne est toujours au-dessus de la main qui reçoit » et faire en sorte que l'Afrique coopère avec les autres régions du monde « à hauteur des yeux », en partenariat symétrique. En ce sens, le choix des arts et des cultures, comme nouveaux paradigmes du développement, est un pari sur le temps, mais aussi sur une civilisation de l'intelligence.

La culture – comme le développement – change aujourd'hui de statut. Elle (re)devient fondamentale, à la source de toute capacité et identité aussi bien individuelle que collective. Elle est, par ailleurs, le milieu de toutes les libertés les plus fortes et de toutes les pluralités, tout comme elle est facteur de tous les liens, solidarité « traditionnelle » ou consciences politiques repensées. Elle redevient un système vivant, se nourrissant d'échanges et de confrontations/dialogues. C'est en ce sens qu'on peut parler d'un changement de paradigme.

Placer l'individu au centre, c'est aussi l'aider à bâtir, entretenir, contrôler et réformer continuellement les institutions dont il a besoin.

En plaçant le sujet au centre, on casse les inégalités et les asymétries...et on donne toutes les chances à l'Afrique. Tout homme, aussi démuné soit-il, a quelque chose à donner. Toute culture, aussi « petite » soit-elle, peut nous enrichir. La culture est ici développement et connexion de capacités. Et le droit humain n'est plus un droit sur une chose ou sur un service, mais une relation à instaurer, un droit/liberté/responsabilité de participer à une relation digne.

Amadou Hampâté Bâ, lors du 1^{er} Festival des Arts Nègres, à Dakar, en 1966, disait, en reprenant des paroles de Kaïdara : « Le savoir vaut plus que l'ambre, plus que le corail, même plus que l'or fin. Parce qu'il est l'unique fortune qu'on peut entièrement donner sans en rien diminuer ».

En remplaçant « savoir » par « culture », permettez-moi d'exprimer, pour terminer une conviction et un espoir :

La conviction : dans une société du savoir et une économie créative, l'Afrique peut pleinement développer son potentiel, notamment à travers une « approche capabilité »⁴, impliquant l'artistique, le créatif et l'humain.

L'espoir : que la volonté politique existera pour, à partir des textes et stratégies existants, tracer les pistes et définir les chantiers concrets, en y associant pleinement la société civile, pour transformer tous ces « trésors cachés » en modernités culturelles et en leviers de développement, afin que ce nouveau paradigme « culture-développement » devienne pleinement opérationnel.

⁴ la « capability approach », telle que définie par Amartya Sen et Martha Nussbaum

Annexe 1

Les interactions entre « culture et développement » vues à travers quelques textes et réunions-clefs (présentés par ordre chronologique)

1. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (UNESCO, Mexico City, août 1982)

En adoptant une définition large, anthropologique de la culture (« la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social »), la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles définit des politiques culturelles régies selon les principes suivants : identité culturelle, dimension culturelle du développement, culture et démocratie, patrimoine culturel, création artistique et intellectuelle et éducation artistique, rapports de la culture avec l'éducation, la science et la communication.

Il y est dit, notamment : « la culture constitue une dimension fondamentale du processus de développement et contribue à renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'identité des nations. (...) L'homme est à l'origine du développement ; il en est aussi la fin. (...) Un développement équilibré ne peut être assuré que par l'intégration des données culturelles dans les stratégies qui visent à le réaliser ; par conséquent, ces stratégies devraient toujours prendre en compte le contexte historique, social et culturel de chaque société ».

2. Article culturel dans le Traité de Maastricht. Approuvé en février 1992 et entré en vigueur en novembre 1993

Ce Traité, qui renforce la dimension politique de l'Union européenne, donne, pour la 1^{re} fois, une assise légale à l'action de la Communauté européenne dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, de la jeunesse et de la culture (article 128).

Mais, et c'est sans doute cela l'aspect le plus important de cet article (aujourd'hui article 151), l'Union européenne doit prendre en compte la culture dans toutes les actions qu'elle mène, de manière à encourager le respect interculturel et à promouvoir la diversité.

3. « Notre diversité créatrice ». Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, présidée par Javier Pérez de Cuéllar (Angeline Kamba, du Zimbabwe, faisait partie de cette Commission composée d'économistes, de spécialistes des sciences sociales, d'artistes et de penseurs des cinq continents), UNESCO 1995 (publié en 1996)

Ce Rapport, dans le contexte de la Décennie mondiale du développement culturel (UNESCO, 1988-1997) offrait des perspectives nouvelles sur la question de savoir si la culture est la dernière frontière du développement et visait à élargir la notion même de développement et à permettre aux peuples du monde de vivre d'une manière décente, digne et raisonnable à la fois, sans pour autant abdiquer leur sens de l'identité et de l'appartenance.

Le Rapport affirme, notamment, que « la culture n'est pas un instrument du progrès matériel ; elle est la fin et le but du développement, entendu au sens d'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans toute sa plénitude ». Et il insiste : « la culture est source de progrès et de créativité. Dès que l'on cesse de ne voir en elle qu'un simple instrument pour lui reconnaître un rôle constructif, constitutif et créatif, il devient nécessaire d'inclure le progrès culturel dans la notion même de développement ».

4. « **La culture au cœur** ». **Contribution au débat sur la culture et le développement en Europe, Conseil de l'Europe 1996** (publié en 1997)

Ce Rapport, fruit du travail d'un groupe indépendant de responsables politiques, de chercheurs et d'administrateurs culturels (parmi lesquels Eduard Delgado, le fondateur d'Interarts, a joué un rôle éminent) pour le Conseil de l'Europe, se voulait une contribution au débat de la Commission mondiale de la culture et du développement (voir ci-dessus). Il visait à réintégrer dans la société les millions d'Européens déshérités qui se trouvent marginalisés et placer la politique culturelle, elle aussi marginalisée, au cœur de l'action gouvernementale. Tout un chapitre est consacré à l'impact économique et social de la culture. Il y est affirmé que « l'art et la culture sont des facteurs stratégiques du développement économique, social et politique à long terme ».

5. **Plan d'Action sur les politiques culturelles pour le développement. Le pouvoir de la Culture. UNESCO, Stockholm avril 1998**

Cette Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement tire en quelque sorte les conclusions tant de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) que du Rapport « Notre diversité créatrice » (voir plus haut).

Considérant que « le développement durable et l'épanouissement de la culture sont interdépendants » et que « l'un des principaux buts du développement humain est l'épanouissement social et culturel de l'individu », elle affirme que « la politique culturelle, étant l'une des principales composantes d'une politique de développement endogène et durable, devrait être mise en œuvre en coordination avec d'autres domaines sociaux dans une approche intégrée. Toute politique pour le développement doit être profondément sensible à la culture elle-même ».

5 Objectifs d'Action sont recommandés aux Etats membres de l'UNESCO :

- faire de la politique culturelle l'un des éléments clés de la stratégie de développement ;
- favoriser la créativité et la participation à la vie culturelle ;
- renforcer les politiques et les pratiques en vue de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine tangible et intangible, mobilier et immobilier et de promouvoir les industries culturelles ;
- promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans le cadre et pour la société de l'information ;
- allouer davantage de ressources humaines et financières au développement culturel.

6. « **La culture compte** : financement, ressources et économie de la culture pour un développement durable », **Florence, octobre 1999** :

Organisée par la **Banque mondiale** et par l'UNESCO, cette conférence marque la prise en compte, par la Banque mondiale, de la culture dans le développement.

James W. Wolfensohn, à l'époque président de la BM : « les pauvres sont ceux qui ont le plus de chances de voir leurs traditions, leurs relations, leurs savoirs et leurs savoir-faire ignorés et dénigrés (...). Leur culture peut être à la fois leur actif le plus important et ce qui sera le plus ignoré et le plus détruit par les programmes de développement »⁵.

⁵ Si la Banque mondiale prend conscience de la nécessaire dimension culturelle du développement, cela est dû, aussi, à l'échec des modèles de développement préconisés par la Banque dans les années 80, et notamment des plans d'ajustement structurel qui ont souvent dévasté le secteur culturel dans les pays africains

Cette conférence de Florence se situait dans la suite d'une autre conférence sur « Culture et Développement en Afrique », organisée par la Banque mondiale et l'UNESCO à Washington, en avril 1992 (conférence dont les Actes ont été publiés, sous la direction de I. Serageldin et J. Taboroff, en 1994). Thème central de cette conférence : « le développement ne se limite pas à la seule croissance économique ».

7. Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Paris, novembre 2001

Se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (et notamment son article 15 sur le « droit à la culture ») (décembre 1966), ainsi que sur la « Déclaration de principes de la coopération culturelle internationale » (novembre 1966), cette Déclaration place la culture au cœur des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir. La diversité culturelle est considérée comme l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.

Par ailleurs, la Déclaration met en évidence que « les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants ».

De même, le rôle des politiques culturelles est clairement affirmé : « tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres, les politiques culturelles doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et de services culturels diversifiés, grâce à des industries culturelles disposant des moyens de s'affirmer à l'échelle locale et mondiale ». Tout comme est réaffirmé « le rôle primordial des politiques publiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile ».

Enfin, le Plan d'action demande à « soutenir la mobilité des créateurs, des artistes, des chercheurs, des scientifiques et des intellectuels et le développement de programmes et de partenariats internationaux de recherche, tout en s'efforçant de préserver et d'accroître la capacité créatrice des pays en développement et en transition ».

8. Colloque international sur les statistiques culturelles, Montréal octobre 2002

Ce colloque, qui a déclaré, en 2002, que « les industries créatives constituent des secteurs économiques importants qui peuvent se révéler des sources majeures d'emploi, d'éducation et d'investissement dans les pays en développement, pourvu que l'on y adopte des politiques appropriées », a traité des thèmes tels que :

- l'économie et la culture (David Melo) ;
- au-delà de l'aspect économique : élaboration d'indicateurs des effets sociaux de la culture (Dick Stanley) ;
- les indicateurs du développement culturel (Julio Corranza Valdès) ;
- bilan des enquêtes de participation (Gilles Pronovost).

9. Accord de Partenariat ACP-Union européenne, signé en juin 2000 à Cotonou et entré en vigueur en avril 2003

L'article 27 de l'Accord de Cotonou, consacré au Développement culturel, vise à :

- intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux de la coopération au développement ;

- reconnaître, préserver et promouvoir les valeurs et identités culturelles pour favoriser le dialogue interculturel ;
- reconnaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel, appuyer le développement des capacités dans ce secteur ;
- développer les industries culturelles et améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels.

C'est depuis Lomé III (Accords ACP, 1986-1990) que la culture est présente (chapitre *coopération culturelle et sociale*) dans cet instrument de coopération entre la Communauté européenne et les pays ACP : elle reflète une évolution importante, en plaçant l'homme au centre et comme finalité du développement et en préconisant un développement qui prend racine dans la culture de chaque peuple.

10. Plan d'action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles ACP, juin 2003

Ce Plan insiste sur la nécessité de renforcer les stratégies et mesures au service des industries culturelles des pays ACP. Par ce Plan, les pays s'engagent à :

- formuler, là où elles n'existent pas encore aux niveaux national et régional, des politiques et législations culturelles appropriées ;
- inscrire la culture comme un secteur prioritaire dans les stratégies de développement des gouvernements ACP.

Les autres engagements concernent le patrimoine culturel, la coopération culturelle, le renforcement des capacités, l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les stratégies de développement.

Il est recommandé, enfin, qu'un Festival ACP soit organisé régulièrement et qu'une Fondation culturelle ACP-CEE soit créée.

11. Atelier sur la culture et le développement dans le programme d'action du NEPAD, Abidjan, septembre 2003

Cet Atelier, organisé par l'UNESCO, voulait faire avancer la réflexion sur deux thèmes :

- comment développer l'expression culturelle et la culture pour le développement, dans les stratégies du NEPAD ?
- quels sont les avantages comparatifs qu'offrent la culture en tant que secteur et l'approche culturelle en tant que méthode pour la réalisation des objectifs du NEPAD ?

Rappelons que la culture ne figure pas parmi les 10 priorités du NEPAD et que seuls deux paragraphes lui sont consacrés.

12. « La liberté culturelle dans un monde diversifié ». Rapport mondial sur le développement humain, PNUD 2004

Le développement humain consiste, selon les Rapports annuels du PNUD, à permettre aux gens de vivre librement, d'avoir des choix, de pouvoir être ce qu'ils veulent. Dans ce sens, la protection de la liberté culturelle – entendue ici à la fois comme la possibilité d'exprimer sa propre identité culturelle et comme le droit de ne pas être discriminé sur la base de son

identité culturelle – est aussi importante que la protection des droits de la personne ou la promotion des principes démocratiques.

« Si l'on veut que notre monde atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement et puisse, finalement, éradiquer la pauvreté, il doit commencer par relever victorieusement le défi de savoir construire des sociétés intégratrices qui respectent les diversités culturelles » (Mark Malloch Brown, à l'époque administrateur du PNUD).

Ce Rapport a le mérite de « démontrer », avec une argumentation qui est essentiellement économique (Amartya Sen coordonnait les travaux de ce Rapport), que la diversité culturelle n'est ni une menace pour l'unité de l'Etat, ni la source de « heurts » inévitables, ni un obstacle au développement. Au contraire, la diversité culturelle est au cœur du développement humain : la capacité pour les individus de choisir d'être ce qu'ils souhaitent.

13. Agenda 21 de la culture. Barcelone, mai 2004

L'Agenda 21 de la Culture, dont l'idée est née en 2002, à Porto Alegre, est approuvé par le 4^e Forum des Autorités locales, lors du Forum Universel des Cultures, à Barcelone, en 2004.

Grâce à 16 principes, 29 engagements et 22 Recommandations, cet Agenda 21 de la Culture (qui reprend l'idée de l'Agenda 21 du développement durable, adoptée au Sommet de Rio de Janeiro, en 1992) formule, à l'intention des autorités locales et régionales, des actions autour des droits culturels et concernant les interactions entre culture et droits de l'homme, culture et gouvernance, culture, durabilité et territoire, culture et inclusion sociale et culture et économie. Il s'agit de « mettre la culture au cœur de l'ensemble des politiques locales (point 47).

On peut lire dans ce texte, par ailleurs, que le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux et sur leur participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles. Que le caractère central des politiques culturelles publiques est une exigence pour les sociétés contemporaines. Que les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Et que le fait d'évaluer correctement l'ensemble des apports de la création et de la diffusion des biens culturels – amateurs ou professionnels, de nature artisanale ou industrielle, individuelle ou collective – devient aujourd'hui un facteur décisif d'émancipation, de garantie de la diversité et, par conséquent, une conquête du droit démocratique des peuples à affirmer leur identité dans les relations entre les cultures.

14. Déclaration islamique sur la diversité culturelle, Alger, décembre 2004

Cette Déclaration fut adoptée par la 4^e Conférence islamique des Ministres de la Culture, en décembre 2004, à Alger. Si elle insiste prioritairement sur la diversité culturelle et sur le dialogue des civilisations, elle aborde aussi la diversité culturelle comme facteur de développement global durable :

« La diversité culturelle peut constituer un facteur de développement, d'entente, de coexistence pacifique, de progrès économique et social et une réponse aux disparités et déséquilibres qui caractérisent l'ordre international actuel. Elle peut aussi contribuer à faire valoir le respect de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel des peuples (...) et stimuler la lutte contre la pauvreté, le rehaussement du niveau de développement et de production, la consolidation de la démocratie et l'élargissement de la participation populaire dans la prise de décision dans les secteurs administratif, culturel, économique et social ».

C'est l'ISESCO (Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture) qui est chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de cette Déclaration.

15. **Principes d'éthique de la coopération internationale** évaluée selon l'effectivité des droits de l'homme, **Bergamo, mai et octobre 2005.**

Ce texte, qui ne reste pas figé, a été élaboré lors d'un colloque à Bergamo (Italie), par les chaires des droits de l'homme de Bergamo, de Cotonou et de Fribourg. Il préconise un développement humain fondé sur la garantie de la sécurité humaine, l'augmentation des capacités de choix pour tous et la gouvernance démocratique.

L'effectivité de chaque droit de l'homme est considérée comme étant à la fois une fin et un moyen de développement, car chaque droit correspond à la protection et au développement d'une ressource humaine.

Ces principes d'éthique de la coopération internationale sont à voir dans le contexte de la **Déclaration des droits culturels**, élaborée par le « **Groupe de Fribourg** » et proclamée en **mai 2007** à Fribourg et à Genève.

L'institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg a mis en place, sur la base de ces textes, un **Observatoire de la diversité et des droits culturels** qui se veut un réseau organisé et extensif d'observations, d'expertises, d'actions et de formations.

16. **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, Paris octobre 2005) :**

Cette Convention souligne « la nécessité d'intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement ainsi que dans la coopération internationale pour le développement ».

Elle réaffirme, parmi ses objectifs, « l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement » et encourage « les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien ».

Les huit principes directeurs concernent tous les interactions entre *culture* et *développement*. Le 5^e souligne que « la culture étant un des ressorts fondamentaux du développement, les aspects culturels du développement sont aussi importants que ses aspects économiques, et les individus et les peuples ont le droit fondamental d'y participer et d'en jouir ».

Enfin, l'article 14 (*Coopération pour le développement*) insiste sur le nécessaire renforcement des industries culturelles des pays en développement, sur le renforcement des capacités (notamment par l'échange d'information, d'expérience et d'expertise, ainsi que par la formation) et sur le transfert de technologies et de savoir-faire.

17. **Les industries culturelles pour le développement de l'Afrique. Plan d'action de l'Union Africaine, dit aussi « Plan de Nairobi pour les industries culturelles », décembre 2005**

Ce Plan reprend, en le développant, le « Plan d'action de Dakar pour la promotion des industries culturelles : les facteurs de développement en Afrique », adopté en 1992.

Il se fixe un objectif général (« assurer l'organisation, la production, la distribution, l'exposition et la sauvegarde des industries culturelles africaines ») et des objectifs spécifiques, économiques, sociaux et politiques.

Trois phases sont prévues :

- créer un environnement favorable au renforcement du cadre des industries culturelles africaines ;

- faire des industries culturelles des acteurs clés du développement durable des pays africains ;
- assurer la compétitivité des industries culturelles africaines.

Ce « Plan d'action de Nairobi sur les industries culturelles et créatives en Afrique » a été révisé en octobre 2008. 11 secteurs prioritaires ont été définis :

- instituer l'appropriation et la gestion africaines des processus et stratégies élaborés ;
- répondre aux besoins en données statistiques sur les industries culturelles et créatrices ;
- renforcement des capacités institutionnelles au niveau national ;
- renforcement des capacités des parties prenantes ;
- créer un environnement favorable pour l'investissement et le développement de l'industrie ;
- accès aux marchés et au public ;
- améliorer l'infrastructure pour le développement des industries culturelles et créatrices et des conditions de travail des artistes et créateurs en Afrique ;
- cibler et autonomiser les femmes, groupes vulnérables d'artistes et créateurs handicapés, réfugiés et des communautés pauvres ;
- protéger les droits de propriété intellectuelle et marques africaines ;
- préservation du patrimoine culturel africain et des connaissances indigènes ;
- mobilisation des ressources pour la mise en œuvre durable du Plan d'action.

18. Charte de la Renaissance Culturelle Africaine. Union Africaine, Khartoum, janvier 2006

Cette Charte, inspirée notamment par la Charte culturelle de l'Afrique (Maurice, juillet 1976), mais aussi par différentes Déclarations et Conventions de l'UNESCO, se dit convaincue que « la diversité culturelle et l'unité africaines constituent un facteur d'équilibre, une force pour le développement économique de l'Afrique, la résolution des conflits, la réduction des inégalités et de l'injustice au service de l'intégration nationale ».

Dans ses objectifs, elle insiste notamment sur la nécessité de :

- promouvoir la liberté d'expression et la démocratie culturelle, indissociables de la démocratie sociale et démocratique ;
- affirmer la dignité de l'homme et de la femme africains ainsi que le fondement populaire de leur culture ;
- intégrer les objectifs culturels aux stratégies de développement ;
- renforcer le rôle de la culture dans la promotion de la paix et de la bonne gouvernance ;
- développer toutes les valeurs dynamiques du patrimoine culturel africain qui favorisent les droits de l'homme, la cohésion sociale et le développement humain.

Enfin, elle préconise la création de « *Maisons d'Afrique* dans les pays où existe une importante communauté de la diaspora africaine et ailleurs ».

19. « Investir dans les ressources humaines ». Communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen, janvier 2006

Cette Communication met en évidence que les facteurs culturels et interculturels jouent un rôle considérable sur le développement et qu'ils doivent être abordés sous trois angles : par le renforcement du dialogue entre les cultures, par la prise en compte de la diversité culturelle mondiale grâce à la coopération internationale et par la promotion du secteur et des industries de la culture en tant que facteur d'emploi et de croissance.

Le programme est axé sur six thèmes essentiels pour le développement humain et social (cfr le « Consensus européen » ci-dessous) : santé ; connaissances et compétences ; culture ; cohésion sociale et emploi ; égalité des sexes ; jeunes et enfants.

Concernant la culture, le Programme veut contribuer à la compréhension et au dialogue mutuels entre les peuples et les cultures et aider à combattre les inégalités et les injustices sociales dans les sociétés multiethniques. Mais il insiste aussi sur le potentiel économique du secteur culturel et des industries culturelles et créatives pour le développement et la croissance.

20. Le « consensus européen pour le développement ». Publié au JO de l'UE le 24 février 2006

Cette Déclaration présente une vision commune qui oriente l'action de l'UE dans le domaine de la coopération au développement tant au niveau de ses Etats membres qu'à celui de la Communauté. Par un effort renouvelé de coordination et d'harmonisation, elle veut accroître l'efficacité de l'aide européenne.

Parmi les sept axes prioritaires d'action, l'un concerne le développement humain, la cohésion sociale et l'emploi. Si la culture est citée dans ce contexte, ce n'est que marginalement, entre la santé, l'éducation et l'égalité des sexes.

Il en est de même quand on précise les approches « mainstreaming » pour les questions transversales concernant la promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits des enfants et des peuples indigènes, la durabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA. La culture n'y est pas mentionnée, du moins de manière explicite.

21. Résolution de Santo Domingo. 2^e réunion des ministres ACP de la culture, octobre 2006

Cette Résolution réaffirme et complète le Plan d'action de Dakar (cfr ci-dessus). Ainsi, elle s'engage à promouvoir et utiliser les modalités de coopération Sud-Sud dans les programmes et projets culturels ACP, elle développe la stratégie de réduction de la fracture numérique, elle insiste sur l'implication des réseaux culturels dans la promotion des stratégies et des politiques culturelles ACP et elle demande la prise en compte de la culture dans l'identification des projets et programmes à financer sous le 10^e FED.

Cette Résolution – qui reprend largement les conclusions des rencontres professionnelles qui se sont déroulées à l'occasion du 1^{er} Festival ACP - est confirmée par le 5^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP, en décembre 2006, à Khartoum. Les Chefs d'Etat réaffirment aussi leur « conviction que la culture est un instrument essentiel de promotion du développement durable dans nos pays » et leur soutien à l'idée d'un Observatoire culturel ACP.

L'ensemble des textes « culture et développement » des ACP a été publié en **2007** sous le titre : **Culture et Développement : Stratégies du Groupe des Etats ACP**. Il comprend le Plan d'action de Dakar, la Déclaration de Dakar sur la promotion des cultures et des industries culturelles ACP de la 1^{re} réunion des ministres ACP de la culture, les Recommandations des rencontres professionnelles des artistes et opérateurs culturels ACP du 1^{er} Festival ACP et la Résolution de la 2^e réunion des ministres ACP de la culture, à Santo Domingo.

22. « Culture and Human Development : the role of European Co-operation », Pamplona, November 2006

This Conference, organised by the Alboan Foundation in co-operation with the AECI, stressed that the development can not any more be conceived as an imitation of western model, but as a diverse and participative process.

As a result of this new perspective, development policies should not limit their goal to meet only economic and social needs, but also cultural specificities, realities and aspirations. It means that development policies must recognize culture and cultural diversities and must work based on them.

23. « Culture and Development – Putting Theory into Practice », Berlin, Novembre 2006

Cette conférence, organisée conjointement par la GTZ, Agence allemande pour le développement, et le Goethe Institut, faisait la synthèse de plusieurs rencontres régionales consacrées au thème de « culture et développement ». Comme le disait l'un des participants à la conférence de Berlin : « Investing in Culture is the most sustainable type of development co-operation ».

Si cette rencontre était aussi la suite d'un travail en commun des deux organisations sur la notion de progrès (« The concept of Progress in different cultures », 2004-2007 »), elle n'a malheureusement pas connu de suite stratégique au niveau de la coopération allemande officielle.

24. « Fair Culture – Culture for Sustainable Development », Espoo and Helsinki, mai 2007

The participants of the conference were some 150 Nordic policy makers and officials from ministries responsible for foreign and cultural affairs, researchers, international and national organisations, NGOs and actors promoting or making use of cultural sector in development cooperation.

The aim of the conference was to offer viewpoints to the role of culture and cultural sectors in development policy and cooperation through concrete cases and strategies. It provided a possibility to create and strengthen networks in the fields of culture and development in the Nordic countries and beyond.

The purpose of the seminar was to open Nordic discussion about shared dimensions of culture and development policies and to find ideas and models for future cooperation in culture and development among the Nordic countries.

See the Background Paper of the Seminar :

www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Tapahtumakalenteri/2007/05/Reilu_kulttuuri/compendium

25. Les rencontres «Maintenant l'Afrique», organisées par CulturesFrance, à Paris, en octobre 2007.

Ces Rencontres, dont *Africultures* a rendu compte (numéro spécial n.69, 2007, « les cultures africaines sont-elles à vendre ? »), étaient centrées sur les problématiques d'accès aux marchés, de développement de carrière et d'identité artistique et visaient à faire l'état des lieux de la création artistique africaine contemporaine et des défis à relever dans un contexte de mondialisation.

Commentaire de la rédaction d'*Africultures* sur la situation artistique en Afrique : « entre amer réveil et leurs d'espoir ».

26. « **Agenda européen de la Culture** » (dit aussi Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation (Union européenne, **novembre 2007**)

Le Conseil de l'UE souligne dans ce document, proposé par la Commission européenne en mai 2007, que « la culture et la créativité sont des moteurs importants du développement personnel, de la cohésion sociale, de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation et de la compétitivité » et approuve les trois objectifs stratégiques suivants :

- promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ;
- promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance, l'emploi, l'innovation et la compétitivité ;
- promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations internationales de l'Union et dans sa politique de développement.

Fait exceptionnel, le Conseil européen (Chefs d'Etat et de gouvernement) entérine cet Agenda européen le 14 décembre 2007, soulignant par là son aspect transversal et marquant la priorité que l'UE entend lui donner.

Une année plus tard, en **novembre 2008**, le Conseil des Ministres, dans ses « Conclusions (...) sur la **promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les relations extérieures de l'Union et de ses Etats membres** », s'engage à :

- renforcer la contribution de la culture au développement durable et favoriser la coopération et la solidarité avec les pays en développement dans un esprit de partenariat, en vue notamment d'accroître la capacité de ces pays à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles, y compris les industries culturelles et la création contemporaine ;
- renforcer son soutien aux actions de coopération menées avec les pays tiers, au niveau local, régional ou national, en vue notamment de favoriser les échanges culturels et artistiques et les coproductions, de contribuer à la formation et à la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et de renforcer les capacités de développement des secteurs culturels des pays partenaires.

27. **Stratégie conjointe entre l'Afrique et l'Union européenne. Lisbonne, décembre 2007**

Elaborée à partir d'une Communication de la Commission européenne (« La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique ») et des Conclusions du Conseil européen de décembre 2005, cette Stratégie, adoptée lors du Sommet de Lisbonne, en décembre 2007, vise à produire un cadre global de négociation entre des partenaires « égaux » et met en place un Plan d'action sur trois ans.

Si les huit « partenariats » proposés ne comprennent pas explicitement la culture, la culture est cependant implicite à nombre d'entre eux, tels que : paix et sécurité ; gouvernance démocratique et droits de l'homme ; commerce et intégration régionale ; objectifs du millénaire pour le développement ; migration, mobilité et emploi ; science, société d'information et espace.

Soulignons, par ailleurs, que cette Stratégie conjointe vise à renforcer le rôle de la société civile et à améliorer la coopération dans le domaine des biens culturels.

28. **L'économie créative : le Rapport 2008 de la CNUCED**, présenté à Accra, en avril 2008

La CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et de Développement) a présenté en 2008, lors d'une réunion à Accra (qui accueillait aussi des manifestations autour du thème de « Creative Africa ») son « **Rapport sur l'économie créative. Le défi d'évaluer l'économie créative : vers une politique éclairée** » (cfr <http://unctad.org/creative-economy>). Ce Rapport, fruit des travaux menés par la CNUCED, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, l'UNESCO, l'OMPI et le CCI, insiste sur le fait que le vaste héritage culturel et artistique du monde en développement – dans les domaines de la musique, de la peinture, de la danse, de l'artisanat et de la mode – n'est pas seulement précieux en termes culturels, mais que c'est aussi une chance considérable pour la croissance, la création d'emplois et l'intégration sociale.

Les échanges mondiaux de biens et de services créatifs ont connu une croissance de 8,7% par an entre 2000 et 2005, ce qui en fait l'un des secteurs les plus dynamiques du commerce mondial. En 2005, la valeur des exportations de marchandises culturelles a atteint 335,5 milliards de dollars US (chiffres concernant plus de 130 pays), tandis que les exportations de services créatifs ont totalisé 89 milliards de dollars.

Les industries créatives se trouvant à l'intersection de l'art, de la culture, de l'économie et de la technologie, il est important de développer des politiques cohérentes en la matière.

Deux recommandations claires du Rapport : la plupart des pays en développement doivent augmenter leur savoir-faire et améliorer leurs capacités d'investissement et de commercialisation nécessaires pour offrir des produits et services créatifs diversifiés et concurrentiels pouvant contribuer à leur commerce et à leur développement. Ils doivent par ailleurs soutenir les petites et micro-entreprises créatives à même de réduire la pauvreté dans les petites communautés et zones rurales.

29. ICACD (First International Conference on African Culture and Development), Kumasi (Ghana), April 2008

Convinced that « Those who ignore culture are doomed to failure in Africa. Those who understand culture can find new ways to succeed » (Commission for Africa Report, 2005), this Conference discussed questions like: « Does culture have any role to play in development ? », « What are the elements of culture that can facilitate development ? », « Do we see culture in development merely as artefacts, music, drama, dance, etc ? », « Is traditional leadership as an institution relevant towards achieving developmental objectives or is it a hindrance ? ».

From the conference deliberations and brainstorming sessions, the following emerged as recommendations from ICACD 2008 :

- funding for the arts and culture in Africa ;
- role of festivals in development ;
- culture and governance ;
- culture and conflict resolution ;
- culture : opportunities for improving livelihoods ;
- culture and the african economy.

The ICACD Conference in June 2009 will center on the following items :

- MDG (Millennium Development Goal) 1 and 2 in the context of African Culture ;
- Cultural Partnership for Development (Goal n. 8) ;
- African Culture and Governance in Africa.

30. **Accord de partenariat économique (APE) entre les Etats du Cariforum et la Communauté européenne** et ses Etats membres (publié au Journal officiel de l'UE le 30 octobre 2008) :

Le **Protocole n. 3** est consacré à la **coopération culturelle**. Reconnaisant l'importance des industries culturelles et la nature très diverse des biens et services culturels en tant qu'activités de valeur culturelle, économique et sociale, il vise à :

- intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux de coopération au développement ;
- renforcer les capacités et l'indépendance des industries culturelles des parties ;
- promouvoir les contenus culturels régionaux et locaux.

31. **Rapport sur l'Afrique de l'Ouest et ses ressources pour le développement, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, début 2009**

Le capital culturel et social est une ressource essentielle pour le développement. Telle est l'un des thèses centrales du récent **Rapport du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE** : « **Perspectives ouest-africaines. Les ressources pour le développement** ». A côté du capital naturel et du capital physique, le capital social et culturel joue un rôle grandissant non seulement comme « matière première » pour le développement économique, mais aussi comme instrument charnière au service du développement durable, alliant croissance économique, cohésion sociale et protection de notre environnement naturel et humain.

La prise en compte du **patrimoine culturel** (notamment à travers l'artisanat et le tourisme culturel) ainsi que de la **créativité artistique** et de la **création culturelle** comme ressources pour le développement fait que le secteur culturel devient aujourd'hui le lieu de nouveaux enjeux : enjeux économiques, avec des industries culturelles et créatives qui placent les créateurs africains dans une position de conquête des marchés ; enjeux culturels liés à la préservation des identités et de la diversités culturelles face à une mondialisation perçue comme facteur potentiel d'uniformisation ; enjeux sociaux, face aux multiples crises (alimentaire, climatique, énergétique, financière, économique) qui touchent durement les pays en développement et qui exigent la création de nouvelles solidarités ; enjeux politiques, enfin, qui demandent une réinvention de la démocratie, sur la base de droits culturels.

32. « **Culture et création, facteurs de développement** », Bruxelles, avril 2009

C'est autour de ce thème que la Commission européenne avait réuni, du 1^{er} au 3 avril 2009, à Bruxelles, quelque 600 artistes, professionnels et entrepreneurs de la culture qui ont été rejoints, le 3^e jour, par une soixantaine de ministres de la culture, venant essentiellement des pays ACP.

L'objet de la réunion était de mener une concertation sur les enjeux actuels et futurs de la coopération culturelle, l'importance à accorder au secteur culturel pour l'avènement d'une société de la connaissance et d'une économie créative, sur les besoins et attentes des professionnels des pays ACP et sur les orientations prioritaires à donner aux programmes de coopération culturelle entre les pays ACP et l'Union européenne.

Citons un passage clef de la « Déclaration de Bruxelles » :

« Parce que la culture contribue au développement économique, au bien-être des populations et à la cohésion sociale et qu'elle exerce un impact considérable sur d'autres secteurs du développement, nous artistes, professionnels et entrepreneurs culturels, formulons les 3 revendications centrales suivantes :

- d'abord, que la culture fasse l'objet de politiques publiques structurantes, aux niveaux national, régional et international ;
- ensuite, que la dimension culturelle soit prise en compte par les autres politiques sectorielles et inscrite dans une approche transversale du développement ;

- enfin, que les artistes et les créateurs soient reconnus pleinement comme acteurs du développement et soient dotés d'un statut professionnel et social adapté à leur contexte ». (cfr : www.culture-dev.eu/).

Terminons ce bref compte-rendu de la réunion de Bruxelles, en rappelant les principaux programmes de l'UE avec les pays africains et ACP (cfr encadré ci-après).

Les activités de coopération culturelle entre la Commission européenne et les 79 Etats ACP

Elles concernent cinq grands domaines :

- **appui à l'audiovisuel** (à peu près 20% des financements) : il concerne prioritairement la production, mais également la promotion, par un financement des festivals (p.ex. le FESPACO), et la distribution (projets « Africa cinéma » et « Cinéma numérique ambulant »). Géographiquement parlant, cet appui au cinéma et à l'audiovisuel a surtout servi l'Afrique de l'Ouest ;
- soutien à la **préservation du patrimoine** (24% des financements). 80% des fonds ont été engagés sur des projets de restauration dans seulement 5 pays ACP : l'Ethiopie, le Kenya, le Suriname, le Ghana et le Mali ;
- les programmes de soutien aux initiatives culturelles (**PSIC**) et autres projets nationaux : 19% des financements. Ces PSIC ont été mis en œuvre dans 7 pays de l'Afrique de l'Ouest et dans 5 pays de l'Afrique centrale ;
- les **manifestations culturelles ACP en Europe et dans les pays ACP** : 11% des financements ;
- les **projets régionaux de formation, de partenariat et de mise en réseau** : 11% des financements. Ces projets, qui correspondent aux besoins des professionnels de la culture de travailler en réseau et à un objectif plus général d'intégration régionale se déroulent en Afrique centrale et australe (programme CICIBA et programme Proculture), en Afrique de l'Ouest et dans les pays lusophones de 3 régions d'Afrique (Programme PALOP).

Le financement de la coopération culturelle UE-ACP, depuis 1986 du 6^e au 9^e FED), s'est monté à 156 millions eur.

Ajoutons-y les programmes « intra-ACP » du 9^e FED, dans le cadre du soutien aux professionnels :

- le programme ACP Films (budget de 6,5 millions eur. ;
- le programme ACP Culture (budget de 4,8 millions eur.) qui comprend un fonds de soutien au renforcement des capacités des industries culturelles ACP, un projet de renforcement des industries créatives dans 5 pays ACP pilotes et le développement éventuel d'un Observatoire culturel ACP.

On peut espérer que malgré beaucoup de faiblesses persistantes tant du côté de la Commission européenne que du côté des pays ACP, la récente Déclaration de Bruxelles permettra de définir une approche plus stratégique, impliquant l'ensemble des partenaires concernés.

Annexe 2

Quelques références bibliographiques

AFD (Agence française de développement) : *culture and development : a review of literature*. The continuing tension between modern standards and local contexts, Working Paper n. 50, novembre 2007

AFRICULTURES n. 69 (2007): *les cultures africaines sont-elles à vendre? Richesses artistiques et développement économique*, Paris 2007

AFRIQUE CONTEMPORAINE n.226 : *Culture et Développement*, 2-2008

D'ALMEIDA Francisco/ALLEMAN Marie-Lise/LITZLER Damien : *Villes du Sud au rendez-vous de la musique – Guide Afrique-Caraïbes de l'élu local pour le développement de la filière musicale*, Culture et Développement/UNESCO 2008

D'ALMEIDA Francisco/ALLEMAN Marie-Lise : *Les industries culturelles des pays du Sud*. Enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle, Etude réalisée pour le compte de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et du Haut Conseil de la Francophonie, 2004

D'ALMEIDA Francisco : *Potentialités et enjeux de la création et de la culture pour le développement*. Discours à l'occasion du colloque « Culture et création, facteurs de développement », Bruxelles, avril 2009

APPADURAI Arjun : *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot 2001

APPADURAI Arjun : *la diversité culturelle : une plate-forme conceptuelle. L'indivisibilité de la culture et du développement*, in : UNESCO, Série Diversité culturelle n.1. Document établi pour le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, septembre 2002

BEAUCHAMP Claude (éditeur) : *démocratie, culture et développement en Afrique Noire*, Harmattan Inc., Québec 1997

BREIDENBACH Joana/ZUKRIGL Ina : *Tanz der Kulturen. Kulturelle Identität in einer globalisierten Welt*, München 1998

CELTHO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la tradition Orale) : *la Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, L'Harmattan 2008

COLIN DE VERDIERE Michel/PERRET Christophe/WEBER Raymond : *Perspectives ouest-africaines. Les Ressources pour le développement*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, OCDE/CSAO 2009

Le COURRIER. Magazine de la coopération au développement ACP-UE, *dossier sur les industries culturelles*, n. 194, septembre-octobre 2002

La Coopération espagnole : *Plan directeur 2005-2008*. Parmi les 7 stratégies figurent notamment : accroître les capacités sociales et institutionnelles ; augmenter les capacités humaines ; augmenter la liberté et les capacités culturelles ; prévenir les conflits et construire la paix

La Culture n'est pas un luxe. Coopération et Développement : l'aspect culturel, Coopération suisse DDC/DEZA, septembre 2003

DANIDA.Denmark : *Culture and Development : Strategy and Guidelines*, Oslo 2002

DED (Deutscher Entwicklungsdienst) Brief. Zeitschrift des deutschen Entwicklungsdienstes : *Kunst, Kultur und Entwicklung*, août 2004

GAD Daniel: *Kultur und Entwicklung. Deutsche Akteure der Auswärtigen Kultur- und Bildungspolitik und der Entwicklungszusammenarbeit*, IFA und DED 2008

GOETHE-INSTITUT/GTZ: *Fortschritt*, München/Eschborn 2005

GOULD Helen G/MARSH Mary: *Culture: hidden development. A practical working guide to culture and development for the international development sector*, London 2004

GRIMM Sven/HUMPHREY John and others: *European Development Cooperation to 2020. Challenges by New Actors in International Development*, Bonn/Brighton, May 2009

GTZ/Goethe-Institut: *Kulturelle Voraussetzungen für die Entwicklung von Demokratie und sozialer Marktwirtschaft*, Eschborn/München Dezember 2005

GTZ (coopération allemande): *Mainstreaming Participation. Kulturelle Aspekte von Partizipation. Dialog auf gleicher Augenhöhe*, Eschborn, November 2006

HEAU Laurent : *Synthèse de trois colloques ayant eu lieu depuis 2000 : analyse et perspectives du secteur de la culture dans les pays ACP*, Bruxelles, janvier 2009. Document préparatoire pour le Colloque « Culture et création, facteurs de développement », Bruxelles avril 2009 (cfr www.culture-dev.eu/)

HEAU Laurent : *Inventaire et bilan synthétique des activités de coopération culturelle entre la Commission européenne et les Etats ACP*. Bruxelles mars 2009. Document préparatoire pour le Colloque « Culture et création, facteurs de développement »

HERMET Guy: *Culture et développement*, Presses de Sciences Po, Paris 2000

HUNTINGTON Samuel: *The Clash of Civilization and the Remaking of World Order*, Simon and Schuster, NY 1996

INGLEHART Ronald: *Culture and Democracy*, in: Huntington/Harrison: *Culture Matters*, NY 2000

KEA European Affairs: *l'économie de la culture en Europe*, 2006

KOVACS Maté: *Creative Economy and Poverty Eradication in Africa: principles and realities*, OCPA Maputo 2007

KRAINER Larissa/TRATTNIGG Rita (éditeurs): *Kulturelle Nachhaltigkeit. Konzepte, Perspektiven, Positionen*, Oekom 2007

KUHN Katina : *die kulturelle Dimension nachhaltiger Entwicklung. Kulturkonzepte im Spiegel moderner Entwicklungsparadigmen : Modernisierung, Dependenz, Weltsystem, Nachhaltigkeit*, VDM 2008

KURAN T.: *Cultural Obstacles to Economic Development: Often Overstated, Usually Transitory*, in: "Culture and Public Action", Stanford Social Science 2004

KURT Hildegard/WAGNER Bernd: *Kultur-Kunst-Nachhaltigkeit. Die Bedeutung von Kultur für das Leitbild Nachhaltige Entwicklung*, Klartext/KUPOGE 2002

LANDRY Charles: *la culture au coeur du changement. Rôle de la culture dans le développement économique et social: enseignements du Programme culturel Suisse*, DDC/Pro Helvetia 2006

Manuel sur les industries culturelles ACP, élaboré par Cacao (Concertation des Acteurs Culturels de l'Afrique de l'Ouest)/Cawa (Congress for Cultural Action in West Africa) pour le Secrétariat du Groupe ACP, août 2006

MARSIO Leena (editing): *Fair Culture – Culture for sustainable development*. Background Paper on Cultural Sector and Development Work in the Nordic Countries, Espoo/Helsinki May 2007

MERCER Colin : *Towards cultural citizenship : tools for cultural policy and development*, Gidlund 2002

NORVAY: Strategy for Norway's culture and sports co-operation with countries in the South, Oslo 2005

NOWOTTNY Mark : *Putting Culture first*. Commonwealth perspectives on culture and development, Commonwealth Foundation 2008

RAO Vijayendra/WALTON Michael : *Culture and Public Action*, Worldbank, Stanford 2004

RIDC (Réseau international pour la diversité culturelle): *Culture, développement et diversité culturelle*. Questions à l'intention du RIDC et leur signification pour la convention sur la diversité culturelle. Document rédigé pour la Conférence du Cap, octobre 2002

ROBERT Anne-Cécile: *l'Afrique au secours de l'Occident*, Atelier 2006

ROBERT Anne-Cécile/SERVANT Jean-Christophe: *Afriques, années zéro. Du bruit à la parole*, Atalante 2008

SAGNIA Burama K.: *Culture and Poverty Alleviation in Africa*. A Review of the Cultural Effectiveness of Poverty Reduction Strategy Papers in West and Central Africa, Arterial Conference on Vitalizing African Cultural Assets, Gorée Institute, March 2007

SCHECH Susanne/HAGGIS Jane: *Culture and Development. A Critical Introduction*, Blackwell Publishers 2000, Paperback

SCHOENHUTH Michael/BLISS Frank (éditeurs): *Culture for Development – Cultures of Development*, Verlag für Entwicklungspolitik, Saarbrücken 2004

SCHOENHUTH Michael: *Glossar Kultur und Entwicklung*, GTZ, DEZA, Universität Trier, 2005

SEN Amartya: *Development as Freedom*, Knopf, NY 1999

SEN Amartya: *How does culture matter?*, in "Culture and Public Action", Stanford Social Science 2000

SEPPALA Pekka/VAINIO-MATTILA Anja: *Navigating Culture. A road map to culture and development*, Helsinki 2000

SERAGELDIN I./TABOROFF J. (sous la direction de): *Culture et Développement en Afrique*, Banque mondiale/UNESCO 1994

SWEDEN : Policy for Sida's international development cooperation in the field of culture, Stockholm 2000

SWEDEN : Culture and Media Policy in Development Cooperation, SIDA, Stockholm 2006

TRAORE Aminata : *le viol de l'imaginaire*, Fayard 2002

TRAORE Aminata : *l'Afrique humiliée*, Fayard 2008

UNCTAD/CNUCED : *the Creative Economy Report*, Accra 2008

UNESCO : *Notre diversité créatrice*. Rapport de la commission mondiale de la culture et du développement, présidée par Javier Pérez de Cuéllar, Paris 1998

VOLLUS Katharina : *Nachhaltige Kulturpolitik. Die Uebertragung des Prinzips « Nachhaltigkeit » auf den Kultursektor*, VDM 2009

WAGNER Bernd : *Oekologische Nachhaltigkeit und Entwicklungszusammenarbeit*, in : « Zukunftsformen. Kultur und Agenda 21, KUPOGE/Klartext 2001

WEBER Raymond : *Culture et Développement. Lettre à ceux qui croient le continent noir vaincu*. Intervention à l'Université Ouverte des 5 Continents, Tombouctou, novembre 2005

Quelques Sites

www.acpcultures.eu

www.africalia.be

www.africultures.com/

l'une des revues de référence sur les cultures en Afrique

www.art-in-africa.de/

www.artlink.ch/

on y trouve aussi des informations sur le SüdKulturFonds

www.artsinafrica.com/

The ARTerial Netwok « pour vitaliser les atouts culturels africains »

<http://cms.ifa.de/dossiers/dos-kultur-entwicklung>

www.creative-africa.org/

géré par Agoralumière International

<http://cultureanddevelopment.ning.com/>

a social network for culture and development

www.culturebase.net/

the international artist database

www.culture-developpement.asso.fr

association française créée en 1962 !

www.culture-dev.eu/

pour les documents de la conférence « culture et création, facteurs de

développement » (Bruxelles, 1^{er}-3 avril 2009)

www.culturelink.org/

www.culturemontreal.ca/dossier/references.princ.htm

avec beaucoup d'informations sur culture et

développement (réseaux et organisations), sur les politiques culturelles, sur culture et régénération

urbaine, sur culture et citoyenneté, sur culture et éducation et sur les statistiques culturelles

www.dccd.dk/dccd/cku.nsf/doc/kultbistand

the Danish Center for Culture and Development

www.epa-prema.net/

pour l'Ecole du Patrimoine Africain et pour la CACAO/CCAWA

www.goethe.de/fortschritt

projet Goethe/GTZ sur le progrès

www.gtz.de/participation

cultural aspects of participation

www.incd.net/

réseau international pour la diversité culturelle

www.formin.finland.fi/public/

pour la publication "Navigating Culture"

www.kulturbewegt.org

réseau sur « culture et développement »

http://www.labresearchonline.org/pdf/CDEUEP-Annex8_Strategy.pdf

pour la place de la culture

dans la politique de développement européenne

www.oecd.org/csao/rapport-ao

pour le Rapport « Perspectives ouest-africaines. Les ressources

pour le développement », Synthèse et Rapport intégral

www.ocpanet.org/

Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique

<http://www.powerofculture.org/>

pour les politiques « culture et développement » des pays

européens et pour le « Groupe de Vienne pour la culture, l'art et le développement »

www.rapec.org/

pour le Réseau Africain des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels

www.sida.se

coopération suédoise

<http://www.sudplanete.net>

notamment avec sa base de données interactive de la création

culturelle dans les pays du Sud et son agenda des festivals, salons et grands événements culturels

www.um.dk/

pour la Stratégie danoise sur « Culture et Développement »

<http://unctad.org/creative-economy>

pour le Rapport sur l'économie créative

www.unesco.org/culture/fr

voir, notamment, pour l'Alliance globale pour la diversité culturelle